Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

***

Jeudi 8 juillet 2021

***

COMPTE-RENDU

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 02 juillet 2021, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, 12 rue de la Mare à Jouy à Douains, et par visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 8 juillet 2021 à 17h00.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-039
- Développement économique -
Attributions d'aides directes dans le cadre du FISAC

DECIDE

Article 1 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de SNA, la subvention prévisionnelle suivante :

- **6 000 € à la cave à vin « LA CAVE DU BON TANIN » à Vernon**, représentée par Monsieur Anthony GALA, pour la réalisation de travaux de modernisation de l'agencement intérieur et l'installation de l'enseigne sur la devanture de son commerce, représentant une dépense subventionnable de 32 117,66 € HT (plafonnée à 15 000 € HT).

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention : 6 000 €		
QUI	**TAUX**	**MONTANT ACCORDE**
Etat	20 %	3 000 €
SNA	**20 %**	**3 000 €**

Article 2 : D'accorder, dans le cadre de l'Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services de SNA, la subvention prévisionnelle suivante :

- **6 000 € à l'entreprise SAS ADAM, bar-brasserie « LE NICOLAS POUSSIN » aux Andelys**, représentée par Madame Samiha HERAULT, pour la réalisation de travaux de modernisation intérieure et extérieure représentant une dépense subventionnable de 18 613 € HT (plafonnée à 15 000 € HT).

Le montant de cette subvention est réparti de la façon suivante entre les différents financeurs :

Total subvention : 6 000 €		
QUI	**TAUX**	**MONTANT ACCORDE**
Etat	20 %	3 000 €
SNA	**20 %**	**3 000 €**

Article 3 : Ces subventions seront versées dans leur intégralité aux professionnels par SNA en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération FISAC. Elles donneront lieu à un remboursement par l'Etat à hauteur de 50% des montants versés.

Article 4 : Le versement de la subvention au professionnel reste conditionné à la présentation des pièces justifiant la réalisation des travaux prévus dans le dossier de demande de subvention, et est régi par le règlement intérieur des aides directes.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-040
- Développement économique -
Zone de Toisy à Gasny - Cession de terrain à monsieur NAGEL Nicolas

DECIDE

Article 1 : D'approuver la cession de la parcelle cadastrée E 529 superficie totale de 1 627m², de la zone de Toisy à Gasny à monsieur NAGEL Nicolas au prix de 35 160€ TTC et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent, notamment le compromis de vente et l'acte de cession.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-041
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Bueil

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Bueil, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de l'aménagement des locaux de la mairie.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-042
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Croisy-sur-Eure

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Croisy-sur-Eure, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de l'aménagement du cimetière.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-043
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Cuverville

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Cuverville, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la réfection de la salle polyvalente.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

DECISION N° BC/21-044
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Heubécourt-Haricourt

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 5 320 € à la commune d'Heubécourt-Haricourt au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la création d'une voie douce pour accéder à l'école communale.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-045
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Houlbec-Cocherel

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune d'Houlbec-Cocherel, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la rénovation des locaux de l'ancien vestiaire de foot.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-046
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 La Chapelle-Longueville

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de la Chapelle-Longueville, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de l'aménagement de la place des Amelots à Saint-Just.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	15
Ont voté pour :.....	15
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-047
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Les Andelys

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune des Andelys au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la mise en place des classes numériques élémentaires et maternelles.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-048
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Ménilles

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Ménilles, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la réhabilitation énergétique de l'ancienne école (changement des fenêtres).

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-049
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Muids

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Muids, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la création d'une voie douce pour accéder au terrain de sport.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-050
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Notre Dame de l'Isle

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Notre Dame de l'Isle, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la création d'une aire de jeux pour les enfants.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

****

DECISION N° BC/21-051
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Pressagny l'Orgueilleux

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 5 955 € à la commune Pressagny l'Orgueilleux au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne garderie en « maison pour tous ».

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-052
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Saint-Marcel

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Saint-Marcel, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de l'aménagement piétonnier et paysager du talus de la Quesvrue.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-053
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Vaux sur Eure

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 5 292 € à la commune de Vaux-sur-Eure, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la réhabilitation du parc communal, installation de jeux pour les enfants et installation d'une clôture.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	12
Ont voté pour :.....	12
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-054
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Vernon

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Vernon, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la restauration du mur d'enceinte du jardin des arts.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-055
- Financements et citoyenneté -
Fonds de concours 2021 Aigleville

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune d'Aigleville, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-056
- Financements et citoyenneté -
Portail Famille - Demande de subvention auprès de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter l'Etat dans le cadre du dispositif France Relance ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales afin d'obtenir des aides financières au profit du Portail Famille de Seine Normandie Agglomération, selon la clé de répartition suivante :

Dispositif	Montant de la subvention (HT)	Participation au coût du projet Portail Famille
France Relance	15 000 €	37,6 %
CAF - Achat logiciel	5 040 €	24,4 %
CAF - Formation des agents	4 686 €	
Total subvention	**24 726 €**	**62 %**
Participation SNA	15 107 €	38 %
TOTAL	**39 833 €**	**100 %**

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-057
- Transition écologique -
Modification du dispositif de financement "Patrimoine naturel"

DECIDE

Article 1 : De valider les modifications apportées au dispositif de financement « Patrimoine naturel » et de valider les modifications apportées en conséquence au règlement du dispositif et au formulaire de demande d'aide.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-058
- Aménagement et habitat -
Cession de pierres de Vernon taillées

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à céder à l'entreprise TERH Monuments historiques, sise à Vernon, chemin des Carrières, le lot de pierres principalement de Vernon, stocké dans le bâtiment dit « Charpentier » de l'ancienne écurie de la caserne Fieschi, rue de Tocqueville à Vernon, moyennant la somme de 35 000 € non assujettie à la TVA, charge à l'acquéreur de procéder à l'enlèvement à ses frais avant le 30 juillet 2021.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-059
- Ressources humaines & organisations de travail -
Règlement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Mise à jour

DECIDE

Article 1 : D'adopter le règlement du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) tel qu'annexé à la présente.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

DECISION N° BC/21-060
- Ressources humaines & organisations de travail -
Règlement intérieur général des services - Mise à jour

DECIDE

Article 1 : D'adopter le règlement intérieur général des services tel qu'annexé à la présente.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-061
- Ressources humaines & organisations de travail -
Charte du télétravail - Mise à jour

DECIDE

Article 1 : De modifier la charte du télétravail telle que proposée en annexe.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-062
- Ressources humaines & organisations de travail -
Mise à disposition de personnel

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Gasny.

***

Délégués :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-063
- Ressources humaines & organisations de travail -
Recrutement d'un Responsable du Développement Économique

DECIDE

Article 1 : De prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour le poste Responsable du Développement Economique, en l'absence de candidature correspondante d'un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, à compter du 16 août 2021, pour une durée de trois ans, et d'en fixer les conditions de rémunération (7ème échelon du grade d'Attaché Principal + régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité). Le recrutement se fera sur un poste d'Attaché Principal avec un niveau de formation Bac +3.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-064
- Mobilités -
Convention de transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure - Avenant 3

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le paiement par cette dernière de la somme de 28 825,81 € HT pour le compte de Seine Normandie Agglomération.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

Ont voté pour :.....	15
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

DECISION N° BC/21-065
- Jeunesse -
Solde de subvention 2021 pour l'association Espace Laïque Vernonnais - Avenant n°3

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de financement de l'association Espace Laïque Vernonnais.

Article 2 : De verser le solde de la subvention 2021 à l'association Espace Laïque Vernonnais pour un montant de 10 977 €.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-066
- Culture -
Règlement intérieur du réseau des établissements d'enseignement artistique

DECIDE

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur du réseau des établissements d'enseignement artistique tel qu'annexé à la présente.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	12
Ont voté pour :.....	12
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-067
- Politique de la Ville -
Contrat de Ville - Programmation 2021 - Répartition de l'enveloppe de subventions

DECIDE

Article 1 : De donner un avis favorable sur la répartition des subventions affichées dans le tableau joint en annexe à l'endroit des structures mentionnées, de procéder au versement

des subventions selon cette même répartition après le recueil du bilan financier 2020 par les organisations présentant des actions en reconduction.

Article 2 : De donner un avis favorable sur la réservation d'un reliquat de subventions de 3 000 euros et de son utilisation pour cofinancer des actions culturelles en cours d'année.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-068
- Assainissement -
Marché 2021-020 - Travaux relatifs à l'interconnexion d'eau potable entre Bouafles et Vézillon pour un apport permanent en eau

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Président à signer le marché n°2021-020 « Travaux relatifs à l'interconnexion d'eau potable entre Bouafles et Vézillon pour un apport permanent en eau », suite à l'analyse des offres pour les lots :

- Lot n°1 - Canalisations - interconnexion.
- Lot n°2 - Réhabilitation réservoir.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	15
Ont voté pour :.....	15
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-069
- Finances & prospectives -
Règlement des garanties d'emprunt - Mise à jour

DECIDE

Article 1 : D'adopter le règlement ci-annexé concernant les critères d'attribution de garanties d'emprunt par SNA, en faveur d'opérations en matière de logements locatifs sociaux, économique et sociale.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes conventions ou documents afférents.

Ledit règlement joint en annexe fait partie intégrante de la présente décision.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	14
Ont voté pour :.....	14
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-070
- Finances & prospectives -
Garantie d'emprunt - MonLogement27/CDC - Pacy-sur-Eure rue Dulong - Contrat 109806

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de Seine Normandie Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 35% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 651 901,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°109806 constitué de 4 Lignes du Prêt et destiné à financer l'opération, parc social public, acquisition en VEFA de 25 logements situés rue Dulong à Pacy-sur-Eure, dont 6 logements en PLAI.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : D'engager SNA pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : D'autoriser le Président ou son représentant à faire la demande de réservation de logements sociaux en contrepartie de la garantie d'emprunt, et à signer la convention de réservation desdits logements, et tous documents afférents.

Article 5 : La décision n°BC/20-046 du 10 septembre 2020 est abrogée.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	14
Ont voté pour :.....	14
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

****

DECISION N° BC/21-071
- Finances & prospectives -
Garantie d'emprunt - MonLogement27/CDC - Pacy-sur-Eure rue Dulong - Contrat 120581

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de Seine Normandie Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 35% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 201 704,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°120581 constitué de 3 Lignes du Prêt et destiné à financer l'opération, parc social public, acquisition en VEFA de 25 logements situés rue Dulong à Pacy-sur-Eure, dont 19 logements en PLUS.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : D'engager SNA pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : D'autoriser le Président ou son représentant à faire la demande de réservation de logements sociaux en contrepartie de la garantie d'emprunt, et à signer la convention de réservation desdits logements, et tous documents afférents.

Article 5 : La décision n°BC/20-046 du 10 septembre 2020 est abrogée.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	14
Ont voté pour :.....	14
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-072
- Finances & prospectives -
Garantie d'emprunt - MonLogement27/CDC - Pacy-sur-Eure rue Dulong - Contrat 120582

DECIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de Seine Normandie Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 35% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 95 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°120582 constitué d'1 Ligne du Prêt et destiné à financer l'opération, parc social public, acquisition en VEFA de 25 logements situés rue Dulong à Pacy-sur-Eure, dont 19 logements en PLUS.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : D'engager SNA pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : D'autoriser le Président ou son représentant à faire la demande de réservation de logements sociaux en contrepartie de la garantie d'emprunt, et à signer la convention de réservation desdits logements, et tous documents afférents.

Article 5 : La décision n°BC/20-046 du 10 septembre 2020 est abrogée.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	14
Ont voté pour :.....	14
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-073
- Finances & prospectives -
Garantie d'emprunt - MonLogement27/CDC - Vernon rue du Parc

DECIDE

Article 1 : D'accorder la garantie de SNA à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt PLS - Booster d'un montant total de 2 016 700,00 € (Deux millions seize mille sept cent euros), souscrit par l'Emprunteur (MONLOGEMENT 27) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°123562 constitué de 2 Lignes du Prêt, et destiné à financer la construction de 19 logements PLS, 28 rue du Parc à Vernon , et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à l'octroi de cette garantie.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : D'engager SNA pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : D'autoriser le Président ou son représentant à faire la demande de réservation de logements sociaux en contre partie de la garantie d'emprunt, et à signer la convention de réservation desdits logements, et tous documents afférents.

***

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	14
Ont voté pour :.....	14
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-074
- Finances & prospectives -
Garantie d'emprunt - MonLogement27/CARSAT - Vernon rue du Parc

DECIDE

- D'accorder une garantie solidaire, à hauteur de 30 %, à MONLOGEMENT 27 pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 679 474,00 € (six cent soixante-dix-neuf mille quatre-cent soixante-quatorze euros) à contracter auprès de la CARSAT ;

- D'accorder une garantie solidaire, à hauteur de 40 %, à MONLOGEMENT 27 pour le remboursement de toutes le sommes dues au titre de l'emprunt de 143 047,00 € (Cent quarante-trois mille quarante-sept euros) à contracter auprès de la CARSAT.

Les caractéristiques du prêt garanti sont les suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de Seine Normandie Agglomération ayant connaissance des stipulations du projet de convention et après en avoir délibéré, accorde sa garantie à la CARSAT pour le remboursement de toute somme due par MONLOGEMENT 27 en principal comme défini à l'article 2, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires au titre du financement des 19 logements PLS et 4 logements libres de la Résidence autonomie Bizy 3 à Vernon - Rue du Parc dont les caractéristiques sont reprises à l'article 2 et ce, pour toutes les échéances en amortissement et intérêts.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

Prêteur / Bénéficiaire	CARSAT / MonLogement27		
Type de logement	19 PLS	4 Libres	23 logements
Montant du contrat de prêt :	679 474 €	143 047€	822 521 € (huit cent vingt-deux mille cinq cent vingt et un euros)
% garanti par SNA	30 %	40 %	31,74 %
Montant garanti	203 842,20 €	57 218,80 €	261 061 € (deux cent soixante et un mille soixante et un euros)
Durée du contrat de prêt :	30 ans	30 ans	30 ans
Taux d'intérêt fixe :	0%	0%	0%
échéances	Annuités constantes	Annuités constantes	Annuités constantes

La participation en garantie de SNA représente donc 31,73913%, soit la somme de 261 061 € (deux cent soixante et un mille soixante et un euros) d'un montant total de 822 521 €

Le projet de convention est annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, en renonçant au bénéfice de discussion et de division, à première demande du prêteur adressée par lettre missive dans la limite de la quotité garantie, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : SNA s'engage jusqu'au remboursement complet du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des contrats de prêt.

Article 5 : D'autoriser le Président à signer le projet de convention de prêt ci-annexé, accordant la garantie d'emprunt de SNA à l'organisme emprunteur, et l'ensemble de la documentation contractuelle y relative, représentant SNA en sa qualité de garant.

Article 6 : D'autoriser le Président ou son représentant à faire la demande de réservation de logements sociaux en contrepartie de la garantie d'emprunt, et à signer la convention de réservation desdits logements, et tous documents afférents.

***

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Frédéric DUCHÉ

Je soussigné, Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, certifie l'affichage du présent document

du au

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

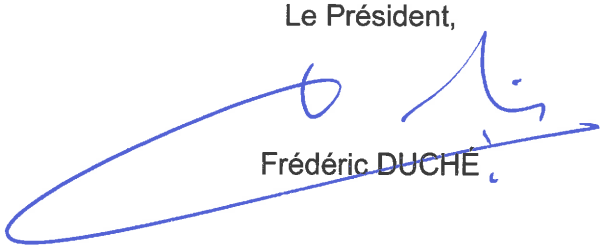

Frédéric DUCHÉ